



Département de la SEINE-MARITIME
Arrondissement de ROUEN

Ville de BONSECOURS

Décision n°20/23 du 25/04/2023

Objet : Marché n°2018/02 relatif à l'exploitation des installations de chauffage collectif de la commune de BONSECOURS avec la société IDEX ENERGIES – avenant n°2

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020.10 du 25 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant n°2 de l'entreprise IDEX ENERGIES,

Considérant les travaux d'extension et de réhabilitation du Centre de Loisirs de Bonsecours, réceptionné le 30 mars 2023,

Considérant la nécessité d'ajouter ce nouveau bâtiment au marché d'exploitation,

Considérant l'arrêt définitif du tarif réglementé B1, il est nécessaire d'anticiper et de modifier le tarif gaz sur l'ensemble des sites en P1,

DÉCIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°2 avec la société IDEX en ce qui concerne l'intégration du centre de loisirs au marché d'exploitation, qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2023, et de la modification de l'indexation et de la tarification gaz, qui prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2023, pour la durée du marché restant à courir.

Article 2 : Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Article 3 : Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 25 avril 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230425-20-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Laurent GRELAUD

Maire de BONSECOURS

